

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 09 JUILLET 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le neuf juillet,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 03 juillet 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 20

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 3

Votants : 25

PRESENTS :

M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. MARCEAU, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,
M. RIVET, , M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER,
M. VALEYRE, M. VIAL

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme ADJERIOU : Pouvoir donné à M. MARCEAU
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. MARCON : Pouvoir donné à Mme SANDRON
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPIUS

EXCUSES :

M. HAURY
Mme JANISSET
Mme VINSON

ABSENTS :

M. BUGNAZET
M. BLANCHARD
Mme VILLEVIEILLE

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en charge de la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant N°1 au marché de maîtrise d'œuvre, passé par une procédure adaptée en application des articles R2123-1, L2430-1 et suivants et R2431-1 et suivants du code de la commande publique au 1^{er} avril 2019, dans le cadre la création d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade, à passer avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est :

- PILE ARCHITECTURE

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	41 917,50 €
- Montant TTC :	50 301,00 €
- Taux de la rémunération :	8,10 %

Suite à l'élaboration de l'APD, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 895 300 € HT. Cette augmentation du coût d'objectif est notamment dû aux travaux conséquents de désamiantage de la toiture fibrociment et à la reprise structurelle du bâtiment de la façade sud-ouest.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 28 432,50 €
- Montant TTC :	+ 34 119,00 €
- Taux de la rémunération :	7,86 %

- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 : + 67,83 %

n° 20240709_D_081

Commission :
Aménagement du
Territoire,
Environnement,
Habitat et Tourisme

Objet : Création
d'une salle dédiée à
la pratique de
l'escalade à Aurec
sur Loire : Avenant
n°1 au marché de
maîtrise d'œuvre

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709_D_081-DE
Reçu le 19/07/2024

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :

20 %

- Montant HT :

70 350,00 €

- Montant TTC :

84 420,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 28 432,50 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec PILE ARCHITECTURE afin d'arrêter la rémunération définitive du groupement.
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président.

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240709-20240709_D_081-DE
Reçu le 19/07/2024